



AMOPA T.D.U - 974

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE
DES PALMES ACADÉMIQUES - SECTION DE LA RÉUNION



TDU N° 61

TDU de la fin de l'année

20 décembre 2023



La section-Réunion de l'AMOPA,
ses adhérents, son Comité
consultatif, son Bureau
et sa Présidente
ont le plaisir de vous souhaiter une
excellente année

2024



SOMMAIRE

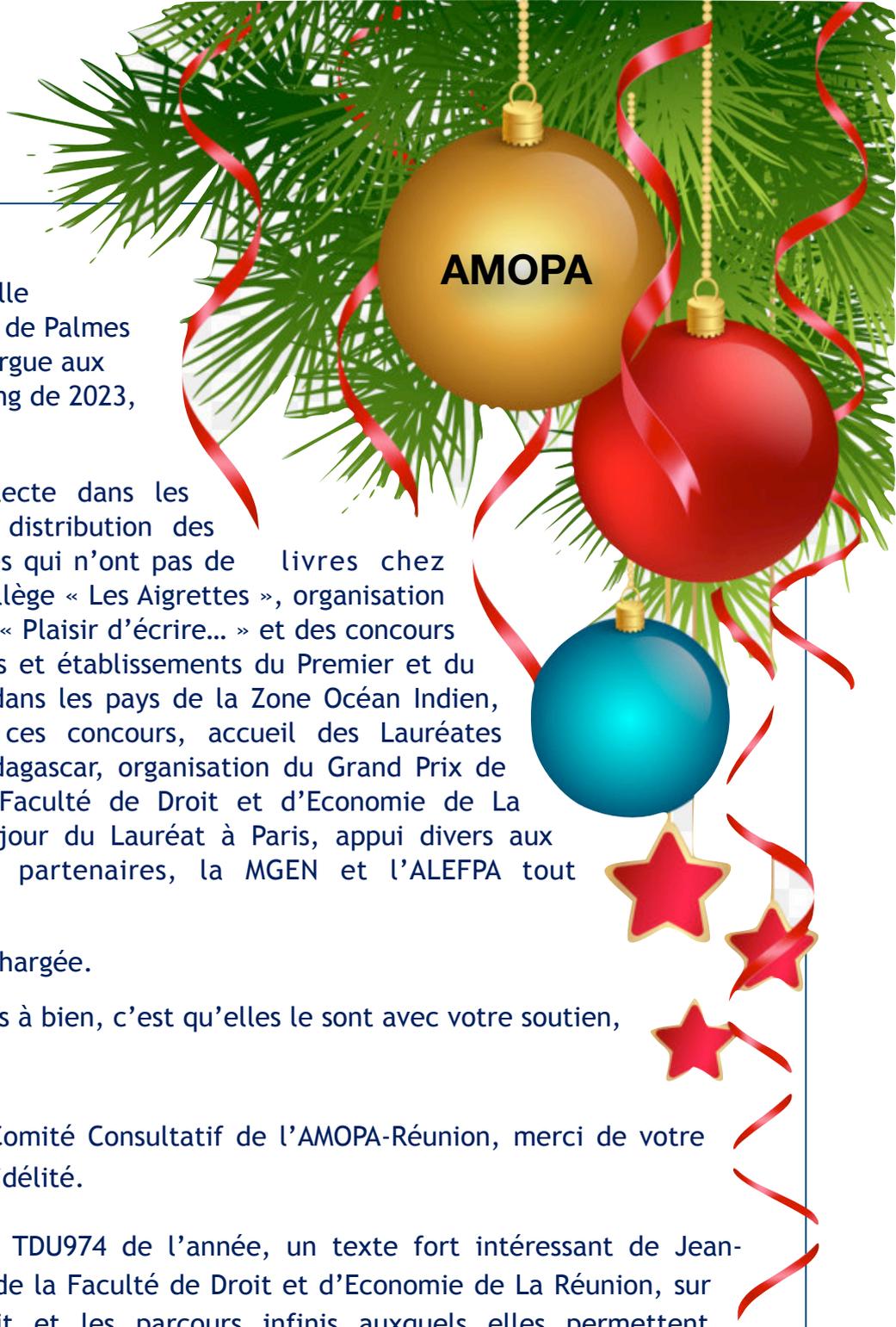
Sommaire du TDU N° 61 Spécial fin d'année

- 1 - Les vœux de l'AMOPA-Réunion
- 2 - Edito de *Christiane André*
- 3 - Des études de droit à La Réunion
de *Jean-Baptiste Seube*
- 4 - La littérature en danger de *François Dupré*

Le TDU est une publication de
L'AMOPA-Réunion

Directrice de publication: *Christiane André*

Conception graphique: *Jean-Yves Morau*



Une autre année AMOPA s'en va...elle s'achève sur une très belle remise de Palmes Académiques qui met un point d'orgue aux actions mises en œuvre tout au long de 2023, parmi lesquelles :

La Soubique de l'AMOPA (collecte dans les collèges auprès des collégiens, distribution des livres dans les écoles aux « élèves qui n'ont pas de livres chez eux »), cours de littérature au Collège « Les Aigrettes », organisation des concours de Langue française « Plaisir d'écrire... » et des concours de Mathématiques dans les écoles et établissements du Premier et du Second Degré de La Réunion et dans les pays de la Zone Océan Indien, remise solennelle des prix de ces concours, accueil des Lauréates malgaches, envoi de livres à Madagascar, organisation du Grand Prix de l'AMOPA-MGEN en lien avec la Faculté de Droit et d'Economie de La Réunion et mise au point du séjour du Lauréat à Paris, appui divers aux initiatives de nos associations partenaires, la MGEN et l'ALEFPA tout particulièrement...

L'année fut enthousiasmante...et chargée.

Si ces actions peuvent être menées à bien, c'est qu'elles le sont avec votre soutien, celui de plus de 200 adhérents...

Alors, au nom du Bureau et du Comité Consultatif de l'AMOPA-Réunion, merci de votre présence à nos côtés et de votre fidélité.

Vous trouverez dans ce dernier TDU974 de l'année, un texte fort intéressant de Jean-Baptiste Seube, Doyen honoraire de la Faculté de Droit et d'Economie de La Réunion, sur l'originalité des études de droit et les parcours infinis auxquels elles permettent d'accéder. Le second texte que nous partageons avec vous est la seconde partie de la « causerie » prononcée par François Dupré, Inspecteur d'Académie-Inspecteur pédagogique régional de Lettres, lors de la remise des Palmes Académiques le vendredi 1^{er} décembre 2023... C'est un texte « remue-méninges »...nous espérons vivement publier vos réactions dans les TDU974 à venir !

Et puisque l'heure est à l'esprit festif, le moment est venu de vous souhaiter de très belles Fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, qu'il soit pour vous l'occasion de se recueillir ou de se réunir en famille, et un heureux passage vers la Nouvelle Année...

Que 2024 nous réunisse à nouveau ! Bonne Année 2024 à tous !

Christiane André, Présidente de l'AMOPA-Réunion

À La Réunion comme en métropole, le droit attire. Les raisons sont nombreuses : le prestige de la robe d'avocat, la dignité de la fonction de juger, le souhait d'aider les plus démunis ou, plus prosaïquement, l'exemple de nombreuses séries américaines.... Avant de s'inscrire en première année de droit, le jeune bachelier doit toutefois se poser certaines questions essentielles.

Les études de droit : pour qui ? Tout bachelier peut s'inscrire en première année. Les chiffres montrent pourtant que tous n'ont pas les mêmes chances de succès. Les lycéens viennent trop souvent au droit « par défaut » : pas assez bons en mathématiques pour aller en sciences ou en économie, pas assez bons en langues pour aller en lettres, pas assez travailleurs pour se lancer en médecine, ils pensent à tort que le droit ne nécessite aucun talent particulier. La désillusion sera alors au rendez-vous.

Pour réussir ses études de droit, il est nécessaire d'avoir une appétence pour les mots, d'aimer analyser un texte et d'être capable d'en percevoir toutes les nuances... De telles qualités sont de plus en plus rares à une époque où l'immédiateté et les impressions vagues sont trop souvent l'alpha et l'oméga de la réflexion.

Dans les premiers mois de son cursus, l'étudiant pensera qu'il suffit d'apprendre le cours par cœur puis, progressivement, il s'apercevra que les connaissances brutes ne sont que des outils qui doivent être mis au service d'une pensée, d'une argumentation.

Le droit est en effet tout sauf une « solution » que l'on trouve à un problème et qui s'impose comme la seule exacte. Si tel était le cas, les ordinateurs remplaceraient vite les juristes. Le droit est bien plus que cela : il est une science de l'argumentation. Les études de droit visent donc à doter les étudiants de solides connaissances théoriques mais, surtout, à leur inculquer les bases du raisonnement. **C'est l'aptitude au raisonnement qui compte le plus ! Car il est un étrange paradoxe** : du fait de l'emballement législatif et du flot continu des réformes, le droit qu'on enseigne aux étudiants ne sera sans doute pas le droit qu'ils pratiqueront dans leur vie professionnelle. On perçoit donc bien que, plus que les textes, ce sont les qualités de compréhension, d'adaptation et de raisonnement qui comptent le plus. Derrière le fatras de textes auquel le profane réduit souvent le droit, l'essentiel est la structuration de la pensée !

Les études de droit : quel contenu ? Les études de droit sont, partout en France, calibrées sur le même schéma : les trois premières années sont consacrées aux matières fondamentales du droit public et du droit privé ; les deux années suivantes sont des années de spécialisation. Il existe désormais une sélection à la fin de la troisième année : seuls les étudiants les plus méritants pourront donc intégrer le master de leur choix afin de se spécialiser dans le domaine qui les attire le plus.

Ces domaines sont nombreux. Le droit ne cesse en effet de se ramifier, emportant de fait la ramification des masters offerts par les facultés. Par exemple, le droit des affaires était une spécialité à lui seul dans les années 1980 ; il a désormais explosé et se décline en de nombreuses sous-spécialités : droit des sociétés, droit des marques, droit de la concurrence, droit bancaire, droit du travail, droit fiscal... Cette « surspécialisation » est à la fois une chance et un péril : une chance car l'étudiant sera correctement formé aux attentes d'un marché qui recherche des spécialistes ; un danger car l'étudiant deviendra un « juriste à œillères », excellent dans son domaine, mais ignare dès qu'il se risque hors de sa spécialité. Le bon juriste est celui qui est capable de faire des aller-retour incessants entre le droit commun et le droit spécial dans lequel il intervient.

On reproche souvent aux études de droit ne pas être assez pratiques : quel avocat n'a jamais regretté que l'université ne forme pas les étudiants à la rédaction d'assignations ou de conclusions ? quel magistrat qu'elle ne les sensibilise pas à la rédaction d'un jugement ? quel notaire qu'elle ne leur enseigne pas la technique de rédaction d'un acte authentique ?

La critique doit être relativisée. D'une part, les études de droit sont de plus en plus tournées vers la pratique et les masters sont désormais conçus comme des passerelles vers la vie professionnelle : des professionnels du droit interviennent dans les diplômes, des concours d'éloquence ou des procès fictifs sont fréquemment organisés, les stages sont obligatoires, l'alternance se développe... D'autre part, il ne faut pas oublier que le but d'une faculté de droit n'est pas de former des avocats, des magistrats, des notaires ou des fonctionnaires. C'est le rôle des différentes écoles professionnelles (Centre Régional de Formation à la Profession d'Avocat ; Ecole Nationale de la Magistrature ; Instituts Régionaux d'Administration ; Institut de Formation des Professions Notariales...). La faculté de droit forme simplement des juristes, habiles au maniement des notions et des concepts, rompus au raisonnement juridique, qualités qu'ils mettront en oeuvre pour embrasser la profession de leur choix.

Les études de droit : quels débouchés ? On dit souvent que le droit mène à tout. C'est vrai car le droit est partout, dans chaque activité humaine. Ubi societas, ibi jus disaient les anciens. La santé, les administrations, la publicité, les marques, l'informatique, l'immobilier, le sport, l'environnement, les transports, l'agriculture, la presse... tous ces secteurs ont leur propre droit et, de fait, leurs propres juristes ! A cela s'ajoute le fait que les études de droit peuvent servir de tremplin pour s'aiguiller vers d'autres professions : journaliste, agent sportif, entrepreneur, militaire, gendarme...

En restant dans le domaine du droit et au-delà des traditionnelles professions réglementées, de nombreux juristes investissent des domaines qui n'existaient pas il y a quelques années. Les droits de l'homme ont connu une fulgurante consécration sous l'effet de la Convention européenne éponyme ; le droit de l'Union européenne ou des Nations Unies offrent de riches perspectives au juriste soucieux de dépasser ses frontières nationales ; le développement de la médiation et de la conciliation offrent d'autres alternatives au traditionnel procès ; le développement des données ouvre de nouveaux champs au respect de la vie privée ; les « legal designer » ont pour mission de rendre accessibles et compréhensibles les documents juridiques les plus abscons ; les spécialistes de l'IA réfléchissent déjà à la future responsabilité des robots... Le besoin de juristes est continu. Le droit ne connaît pas la crise...

Les études de droit : à La Réunion ? Etant sans conteste la meilleure faculté ultra-marine, la faculté de droit de La Réunion rivalise sans difficulté avec des facultés métropolitaines de même taille. Cela s'explique entre autres choses par la qualité de son corps enseignant puisque de nombreux professeurs ont une réputation nationale et ont fait le choix de rester durablement à La Réunion, par la proximité qui existe entre les étudiants et le corps enseignant, par l'adéquation des diplômes proposés aux débouchés locaux...

De nombreux étudiants font donc leurs premières années à La Réunion et intègrent sans aucune difficulté des filières dans de prestigieuses universités parisiennes. Ceux qui font le choix de rester peuvent mener leur cursus universitaire jusqu'à son terme, passer des concours et devenir avocats, notaires, fonctionnaires, magistrats, juristes d'entreprise... et mille autres choses. Ils pourront alors contribuer, à leur échelle, au développement de l'île.

Deux exemples récents, pour terminer, révèlent l'excellence de la formation reçue à La Réunion : un jeune docteur de droit privé a été classé premier pour devenir maître de conférences dans une université parisienne mais a fait le choix de rester à La Réunion et de faire bénéficier les étudiants de son savoir ; un jeune docteur en droit public a vu sa thèse couronnée par le prix du Conseil constitutionnel. Ces exemples, mais il en existe bien d'autres, confirment l'excellence de la formation juridique réunionnaise.

Jean-Baptiste Seube
Doyen honoraire de la faculté de droit et d'économie
Membre de l'AMOPA

La littérature remplit d'importantes fonctions cognitives, langagières, et culturelles ...mais encore faut-il qu'elle existe...or ne nous leurrions pas : la littérature court un danger...celui de disparaître ! Je voudrais donc attirer votre attention sur ce danger : la culture, et notamment littéraire, court le risque d'être submergée, démantelée, effacée par un ennemi sournois, rampant, d'autant plus dangereux qu'il se pare des attributs de la bienpensance. Ce mal, qui s'impose comme un bien, nous vient d'outre atlantique, éclos dans les redoutables repaires intellectuels que sont les universités américaines : je veux parler de la cancel culture ! En quoi est-ce un mal, me direz-vous ? Tout simplement parce que le wokisme, qui l'a engendrée, empêche les gens de penser !

Pour les malheureux qui, par miracle, n'auraient pas encore entendu parler du wokisme (en fait ils sont plutôt bienheureux !) je vous en donne la définition que l'on trouve désormais dans les dictionnaires français : *woke*, est un adjectif d'origine afro-américaine signifiant « en éveil », et le wokisme se dit d'un **courant de pensée dénonçant toute forme d'injustice et de discrimination subies par les minorités ethniques (on touche là au racisme), sexuelles (cela va de l'antiféminisme à la transphobie) ou religieuses. Jusque-là, tout va bien et l'on ne peut qu'être d'accord. Mais voilà : parti désormais à l'assaut de notre patrimoine culturel**, ce mouvement met en place des enjeux idéologiques, dont le but premier est de déconstruire l'histoire et la culture occidentale. Il appelle donc à s'attaquer à tous les symboles marqueurs de ce qu'il considère comme une domination socio-culturelle, et pour cela il faut tout déconstruire : d'où ce mot d'ordre du **déconstructivisme**, souvent employé par les « wokes ». On verse alors dans la "Cancel Culture", ou "**culture de l'effacement**" en français, qui consiste à dénoncer, boycotter, voire censurer un individu ou une œuvre parce qu'il ou elle a été jugé offensant pour les minorités ci-dessus désignées. Dès lors on sombre dans un mode opératoire purement idéologique...or, *l'idéologie*, selon la formule fameuse de l'historien Alain BESANCON, c'est *quand on croit qu'on sait et qu'on ne sait pas qu'on croit*.

Et ce problème a été jugé si préoccupant, que certains intellectuels français ont souhaité réagir face à ce danger d'un nouveau genre. Les 7 et 8 janvier 2022 s'est ainsi tenu à l'Université Sorbonne-Paris 1, le colloque international « Après la déconstruction. Reconstruire les sciences et la culture ». Pierre-Henri TAVOILLOT (maître de conférence à la Sorbonne et président du Collège de Philosophie) un de ses organisateurs explique l'objectif de ce colloque : « il s'agit de s'interroger sur ce qui apparaît comme la montée d'un nouvel ordre moral...Les indispensables frontières entre la légitime lutte contre les discriminations et le militantisme sont de plus en plus franchies.

Ce qu'on appelle wokisme est le lieu flou et fou de ce mélange qui prend les traits d'une police de la pensée, qui tend à s'instituer en secte, avec ses dogmes, son inquisition et ses excommunications...et qui vous traitera de facho si vous vous scandalisez que l'on puisse empêcher des conférences (cf. les attaques contre le colloque), modifier le titre des œuvres littéraires, annuler le passé ou déboulonner des statues ... **Le but du colloque était de montrer qu'une dérive radicale du féminisme, de l'antiracisme, de l'écologie et de la critique sociale n'avait rien de fatal** ». Et le philosophe Jean-Claude MICHEA va plus loin en affirmant, dans une interview au Point de Septembre 2023 : « En se donnant pour mission de traquer sans relâche toutes les discriminations censées être *invisibilisées* par les dominants...les Woques se sont en effet logiquement retrouvés pris dans un tourbillon idéologique sans fin qui ne pouvait que les conduire, tôt ou tard, à se spécialiser dans la seule activité s'accordant à leur psychologie réelle : surveiller et punir leur semblable en les chargeant sans cesse de nouveaux crimes de pensées et de nouveaux péchés de langues » et le philosophe de conclure : « le wokisme est lui aussi une métaphysique de bourreau ».

Or c'est particulièrement en littérature que le déconstructivisme ou l'effacement opère. Citons par exemple le procès intenté aux éditeurs français des *Dix petits nègres* d'Agatha Christie, obligés en 2020, de rebaptiser désormais ce roman célèbre en « Ils étaient dix ». Le roman de Joseph Conrad, « Le nègre du Narcisse » n'y a pas échappé, et est désormais réédité, depuis 2022, sous le titre « Les enfants de la mer ». Citons encore le procès intenté aux studios Disney, et par-delà à ce brave PERRAULT, parce que le prince charmant de *La Belle au bois dormant* ose donner un baiser à la princesse alors qu'elle dort et n'est donc pas consentante, ce qui, aux yeux des wokes, constitue un viol ! Mais vous serez ravis d'apprendre que Disney se rachète : il sort en 2024 un nouveau *Blanche Neige* totalement déconstruit et reconstruit (et peu importe si on dénature l'œuvre de GRIMM !) puisqu'il n'y a plus de prince charmant ni d'amour, car cela instituait un rapport dominant/dominée ; plus d'empoisonnement par la pomme car il s'agissait là d'un intolérable féminicide ; et enfin plus de 7 nains car cela portait atteinte à la sensibilité d'une minorité ! L'œuvre de Prosper MERIMEE se trouve elle aussi déconstruite, puisque en 2018 le metteur en scène Leo MUSCATO a transformé la fin de *Carmen*, l'opéra de BIZET tiré du roman de MERIMEE (monté à l'opéra de Florence) : la mort de Carmen étant considérée comme un féminicide injouable sur la scène aujourd'hui (elle est poignardée par Don José, qui est fou d'amour pour elle), c'est elle qui tuera donc Don José !

La culture de l'effacement s'étend aussi jusque dans l'éducation : ainsi aux USA, plusieurs professeurs de lettres classiques ont décidé d'arrêter d'enseigner les humanités classiques sous prétexte qu'elles porteraient sur une époque « raciste, viriliste et esclavagiste ». Toujours aux USA, des associations de parents d'élèves se sont réunies pour exiger la suppression, dans les bibliothèques scolaires, de plusieurs romans comme « Les raisins de la colère » de John Steinbeck, ou, carrément, bannir des programmes des auteurs comme Mark Twain ou Jane Austen.

Pire, au Canada, à Providence (état de l'Ontario), le conseil scolaire qui administre les 30 écoles de la ville, a décidé d'organiser, en 2019, dans la cour d'une des écoles, ce que ces braves wokes ont appelé (je cite) « une cérémonie d'auto purification par les flammes » afin de brûler, devant les élèves réunis, les livres jugés discriminatoires, l'objectif étant, je cite de nouveau, « d'enterrer les cendres du racisme et de la discrimination ». Moi j'appelle cela un auto-da-Fe, de sinistre mémoire puisque cela remonte aux bûchers de l'Inquisition et aboutit aux bûchers de livres juifs, marxistes ou pacifiques organisés en 1933 par HITLER à Berlin ! Mais, me direz-vous, quels étaient ces livres diaboliques ? Il s'agissait de : *Tintin en Amérique*, *Le Temple du soleil* (un autre Tintin), *La grande traversée* ou *Astérix et les indiens*, trois albums de Lucky Luke, tous les albums de Landry et Levasseur qui ont pour héros Laflèche, un trappeur canadien, les biographies de Jacques Cartier (l'explorateur français qui, en 1534, a découvert le Canada), ainsi que (et j'arrêterai ici la liste) la bande dessinée *Pocahontas* (Disney) dont l'héroïne a été jugée beaucoup (je cite encore) « trop sensuelle et trop sexuelle » !

Peut-être avez-vous entendu aussi parler du scandale qui a éclaté autour de l'écrivain (ou écrivaine ou auteure ou autrice, je ne sais plus) Jeanine CUMMINS qui n'imaginait pas le tollé qu'elle allait provoquer avec son roman « *American Dirt* ». Dans ce roman bouleversant, à la tension constante, l'auteure raconte par le menu la fuite vers « El Norte » (les USA) d'une mère mexicaine et de son fils, traqués par les cartels. Mais pour les wokes le problème majeur n'était pas la qualité de l'œuvre, mais le droit usurpé par l'auteure, élevée dans le Maryland et installée à New York, de se faire la porte-parole des clandestins mexicains sans en faire elle-même partie ! Ce « péché » impardonnable est ce qu'ils appellent **l'appropriation culturelle** ! En plein débat sur l'appropriation culturelle, une partie de la critique est alors tombée à bras raccourcis sur la romancière. Et devant l'ampleur de la polémique, son éditeur américain a annulé toute sa tournée de promotion ; et ce n'est pas tout : une centaine d'intellectuels ont signé une pétition pour demander à la star de la télévision Oprah Winfrey de retirer de ses recommandations ce titre pour lequel elle avait eu son premier coup de cœur de 2020 !

Et ce phénomène (stigmatiser et condamner l'appropriation culturelle : qu'il s'agisse pour l'écrivain de faire vivre un personnage qui n'est pas de sa race ou de son sexe) qui s'amplifie dans le monde occidental (ainsi s'est tenu à Lyon, en 2021, un colloque dont le sujet était de savoir si un homme peut aujourd'hui se glisser, dans son oeuvre littéraire, dans la peau d'un personnage féminin), est particulièrement grave : car à travers ce « péché » d'appropriation culturelle, les wokes brident irrémédiablement l'imagination des écrivains, et toute la création littéraire va ainsi se scléroser puisque l'on ne devra plus composer un roman, un conte, des essais, une pièce de théâtre ou des poèmes qu'en suivant scrupuleusement les clous de son couloir culturel d'origine, forcément étroit et limité, impropre désormais à susciter cette liberté d'évasion si propice au bonheur du lecteur ! Mais alors que va devenir la littérature face à une cancel culture, ou culture de l'effacement, qui va s'arroger le droit de déclarer que l'on peut ou non publier telle ou telle œuvre, et de réclamer ou non des morts éditoriales ?

Que va-t-elle devenir face aux accusations disqualifiantes qui génèrent une ambiance où la vindicte et la décontextualisation l'emportent sur la raison et l'analyse. Fin 2022 l'association d'auteurs PEN America publiait cette statistique : dans les 6 derniers mois de l'année il y avait eu 28% d'augmentation des livres bannis des librairies !

Et notre littérature française alors dans tout ça ? Eh bien soyons woke un instant et rentrons dans cette logique.

* Si l'on se tourne vers nos grands classiques, pas sûr qu'ils puissent résister à la censure woke ! En effet, MOLIERE ne pourrait pas aujourd'hui faire jouer *Les femmes savantes* ni *les Précieuses ridicules* ! pensez : il ose ridiculiser les femmes (c'est de l'antiféminisme grave !) et se moquer ouvertement d'une minorité, bien à plaindre, appelée les Précieux ! Et son collègue, le dénommé RACINE : mais quelle outrecuidance, voilà un auteur qui multiplie les tragédies dont les héros sont des héroïnes, donc des femmes (*Phèdre, Andromaque, Iphigénie, Bérénice, Esther, Athalie*, etc...) : c'est de l'usurpation de genre ! Comment ose-t-il se mettre dans la peau des femmes, et faire vibrer leur sensibilité féminine face à leurs amours contrariées, lui qui est un homme ? en plus ce sont des grecques et des juives, alors qu'il habite, lui, à la cour de Versailles ! Quant au vieux CORNEILLE, il n'y échappe pas : il y a bien délit d'appropriation culturelle puisque ce normand, né à Rouen, fait vivre sur la scène un espagnol, le Cid, s'emparant sans vergogne de la vie de Rodrigo Diaz de Vilar, un brave seigneur espagnol du Moyen Age !

* Bon, glissons vers le siècle des Lumières : ces dernières devraient sans doute tenir éloignés les « éveillés » que sont les Wokes ! Pas du tout et n' imaginez pas que MONTESQUIEU pourrait publier intégralement son œuvre majeure, *l'Esprit des lois* ! Rendez-vous compte : un livre dans lequel il ose commencer son chapitre sur l'esclavage par : « Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais » ... On rêve ! c'est du racisme primaire ! il faut absolument effacer une telle abomination et "enterrer les cendres du racisme" d'emblée comme le soutiennent les wokes de notre école canadienne... même si, ensuite, quand on lit tout l'argumentaire qui succède à la phrase d'accroche, on découvre que tout l'article repose sur l'ironie et que le second degré démontre justement le contraire de ce qui était annoncé ...mais les Woques ne vont pas jusque-là ! ils s'arrêtent toujours à ce qui fait scandale : l'important étant la phrase-choc, déconnectée de son contexte et de son développement ultérieur. Quant à ses *Lettres persanes* : rendez-vous compte du détournement culturel auquel ce monsieur ose se livrer ! il s'arroe, mine de rien, l'identité de persans, Usbek et Rica, dont il signe la correspondance entre Paris et Ispahan, lui qui, vivant en son château de la Brède, n'a jamais mis un pied en Perse ! Bon regardons ailleurs : et VOLTAIRE ? Il n'aurait pas plus de chance d'échapper à la cancel culture et ses *Contes philosophiques* seraient mis au pilori : ne se livre-t-il pas à l'usurpation ethnique en se glissant dans l'esprit et la destinée d'un babylonien, avec *Zadig*, d'un indien, avec son Huron dans *L'Ingénu*, ou d'un noir avec l'épisode du nègre de Surinam dans *Candide*, lui qui, bien sûr, n'a jamais été arabe, indien ni esclave noir?

Quant à M. de BEAUMARCHAIS, non mais imaginez un peu : il fonde sa gloire, comme CORNEILLE, en faisant parler, chanter, penser, critiquer, un espagnol nommé Figaro ! Allez ! Au panier tous ces écrits qu'il faut d'urgence déconstruire !

* Le XIXème siècle bourgeois va peut-être échapper au couperet woke ? Que nenni : ces auteurs, qui se disent romantiques, sont en fait des usurpateurs de nationalités et de cultures étrangères, qu'ils s'approprient en toute impunité : et allez donc ! MUSSET se fait italien avec *Lorenzaccio*, VIGNY anglais avec *Chatterton*, et HUGO espagnol avec *Ruy Blas* ! Je n'ose même pas imaginer ce qui arriverait à FLAUBERT : jamais il n'aurait eu l'inconscience, l'audace folle d'affirmer « Mme Bovary c'est moi » ; et, en tout cas, il n'aurait jamais pu publier ce roman où il vit à travers cette femme : *Emma Bovary* car il n'est manifestement pas une femme (usurpation flagrante et revendiquée du genre !). Il n'aurait pas pu non plus publier *Salammbô* car, n'étant pas tunisien, il y a là délit d'appropriation d'une culture (ex-carthaginoise) qui n'est pas la sienne ! Mais, me direz-vous, à cette époque il y avait déjà une censure, bourgeoise et chrétienne : certes ! Voyons par exemple un poète qui a été victime justement de cette censure : BAUDELAIRE. Oui, il a pu publier ses *Fleurs du Mal*, mais expurgées des poèmes saphiques, une poésie à la gloire des amours féminines ; mais, horreur, en contrepartie, combien de poèmes, pourtant laissés libres de parution à l'époque, tissent un portrait monstrueux des femmes ! Et là, c'est la cancel culture qui mettrait à l'index ces *Fleurs du Mal* où (à travers des poèmes tels *Les métamorphoses du vampire*, *la destruction*, *les deux bonnes sœurs*, ou *allégorie*), l'auteur fait preuve d'une misogynie douloureuse en flétrissant l'image de la femme, assimilée à un monstre destructeur de l'homme ! Quelle honte ! Allons : sans hésitation, il faut aussi jeter les *Fleurs du mal* !

* On se rapproche de notre époque avec le XXème siècle. Bon il n'y a plus de censure à cette époque. Oui...mais les Wokes sont en éveil et devraient irrémédiablement dénoncer et censurer ANOUILH, en ne laissant jamais jouer son *Antigone*, car cet effronté est un homme, français, du XXème siècle, et ne peut donc en aucun cas se positionner dans la tête, fusionner avec le cœur d'une femme, vierge de surcroît et grecque par-dessus le marché ! on frise l'usurpation transgenre ! Et MONTHERLANT avec son *Maître de Santiago* : voilà encore un français qui se veut espagnol et détourne à son profit une culture qui n'est pas la sienne ! Arrêtons-là notre mise au ban des écrivains comptables d'un déconstructivisme urgent, avec Marguerite YOURCENAR : voilà quand même une femme, totalement inconsciente de son inconvenance, de sa violation des genres, qui dans *Mémoires d'Hadrien* ose se glisser dans la sensualité et la psychologie d'un homme, d'un romain qui plus est empereur, au point d'écrire ses mémoires à sa place ! Certes Hadrien devrait plaire aux Wokes, car il fait preuve de tolérance et ses amours pour le bel Antinoüs garantissent sa largesse d'esprit, mais...ce n'est pas à une femme de nous le faire sentir, pour le wokisme : comment le pourrait-elle, elle qui ne relève pas du même sexe ? effaçons vite ce monstre littéraire, coupable à la fois de détournement identitaire par usurpation sexiste et d'appropriation culturelle !

Eh bien, je pense qu'on a bien fait le ménage ! Voilà la littérature française bien dépoussiérée et 50% environ de notre patrimoine littéraire effacé et mis à la poubelle grâce à l'action salutaire de cette nouvelle cancel culture ! Lagarde et Michard ne feront donc pas fortune et n'ont plus qu'à aller jeter leur anthologie aux oubliettes !

Bref, et trêve de triste et funeste plaisanterie, désormais une conclusion s'impose : la littérature est d'autant plus utile aujourd'hui face à ces redoutables modes déconstructivistes contemporains...pourquoi ? finalement, et tout simplement, parce que la littérature permet de penser par soi-même, en un mot, elle nous rend intelligents !

François Dupré



BONNE ANNEE

